

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DE LA ROCHELLE

**Séance du 21 décembre 2023**

Le Conseil communautaire de la CdA de La Rochelle, convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni le 21 décembre 2023 dans la salle dédiée au bâtiment Vaucanson à Périgny.

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Président,

**Membres présents** : M. Antoine GRAU (sauf à la 38<sup>ème</sup> question), Mme Séverine LACOSTE, M. Roger GERVAIS, M. Gérard BLANCHARD, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Vincent COPPOLANI, M. Bertrand AYRAL, M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL (sauf à la 20<sup>ème</sup> question), Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Vincent DEMESTER, Vice-présidents ;

M. David BAUDON, M. Christophe BERTAUD, M. Patrick BOUFFET, Mme Katherine CHIPOFF, M. Thibaut GUIRAUD, Mme Catherine LÉONIDAS, M. Tony LOISEL, M. Marc MAIGNÉ, Mme Marie NÉDELLEC (sauf à la 4<sup>ème</sup> question), M. Jean-Pierre NIVET, M. Didier ROBLIN, M. Pascal SABOURIN, Conseillers délégués ;

Mme Michèle BABEUF, Mme Elyette BEAUDEAU, M. Sébastien BÉROT, M. Gérard-François BOURNET, Mme Josée BROSSARD, M. David CARON (jusqu'à la 3<sup>ème</sup> question), Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ, M. Franck COUPEAU, Mme Amaël DENIS, Mme Hélène DE SAINT-DO, Mme Nadège DÉsir, Mme Evelyne FERRAND, M. Pierre GALERNEAU, M. Olivier GAUVIN (sauf à la 15<sup>ème</sup> question), M. Didier GESLIN (jusqu'à la 3<sup>ème</sup> question), M. Patrick GIAT, Mme Fabienne JARRIAULT, Mme Aya KOFFI, M. Didier LARELLE, Mme Frédérique LETELLIER, Mme Martine MADELAINE, Mme Françoise MÉNÈS (jusqu'à la 17<sup>ème</sup> question), M. Patrick PHILBERT, M. Olivier PRENTOUT, Mme Jocelyne ROCHETEAU, M. El Abbes SEBBAR (jusqu'à la 4<sup>ème</sup> question), M. Michel TILLAUD, Mme Marie-Céline VERGNOLLE, Mme Chantal VETTER, Conseillers communautaires.

**Membres absents excusés** :

M. Antoine GRAU (à la 38<sup>ème</sup> question), M. Jean-Luc ALGAY (pouvoir à Mme Jocelyne ROCHETEAU), Mme Mathilde ROUSSEL (à la 20<sup>ème</sup> question), M. Stéphane VILLAIN (pouvoir à M. Tony LOISEL), Mme Marie LIGONNIÈRE (pouvoir à M. Pierre GALERNEAU), Vice-présidents ;

M. Philippe CHABRIER (pouvoir à Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ), Mme Marie-Gabrielle NASSIVET (pouvoir à M. Jean-Pierre NIVET), Mme Marie NÉDELLEC (à la 4<sup>ème</sup> question), Mme Chantal SUBRA (pouvoir à M. Didier ROBLIN), M. Paul-Roland VINCENT (pouvoir à M. Didier LARELLE), Conseillers délégués ;

M. Tarik AZOUAGH (pouvoir à Mme Catherine LÉONIDAS), Mme Lynda BEAUJEAN, Mme Catherine BENGUIGUI (pouvoir à M. Vincent COPPOLANI), Mme Dorothée BERGER (pouvoir à Mme Michèle BABEUF), M. David CARON (à compter de la 4<sup>ème</sup> question), M. Jean-Claude COSSET (pouvoir à M. Franck COUPEAU), M. Pascal DAUNIT (pouvoir à Mme Katherine CHIPOFF), M. Yves DLUBAK (pouvoir à Mme Evelyne FERRAND), M. Olivier GAUVIN (à la 15<sup>ème</sup> question), M. Didier GESLIN (à compter de la 4<sup>ème</sup> question), M. Dominique GUÉGO (pouvoir à M. Gérard BLANCHARD), M. Régis LEBAS (pouvoir à M. David CARON jusqu'à la 3<sup>ème</sup> question), Mme Océane MARIEL, Mme Françoise MÉNÈS (pouvoir à Mme Amaël DENIS à compter de la 18<sup>ème</sup> question), Mme Line MÉODE, Mme Marie-Christine MILLAUD (pouvoir à M. Gérard-François BOURNET), Mme Chantal MURAT (pouvoir à

Mme Martine MADELAINÉ), Mme Gwendoline NEVERS (pouvoir à M. Jean-François FOUNTAINE), M. Hervé PINEAU, M. Michel RAPHEL (pouvoir à M. Pascal SABOURIN), Mme Tiffany ROY (pouvoir à Mme Aya KOFFI), M. El Abbes SEBBAR (pouvoir à Mme Mathilde ROUSSEL à compter de la 5<sup>ème</sup> question sauf à la 20<sup>ème</sup> question), M. Jean-Marc SOUBESTE, Mme Eugénie TÊTENOIRE (pouvoir à Mme Chantal VETTER), M. Thierry TOUGERON (pouvoir à M. Olivier GAUVIN sauf à la 15<sup>ème</sup> question), Conseillers communautaires.

**Secrétaire de séance** : M. Patrick GIAT

n° 33

## MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. GUIRAUD

***Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service. Il convient d'actualiser celui-ci.***

Il est proposé les créations et transformations d'emplois suivantes au tableau des effectifs :

- 1- Dans le cadre de la mutualisation des missions documentaires (gestion, veille et recherche) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, il est proposé la création d'un poste permanent de chargé de projet documentaire à temps complet, au sein de la direction Affaires juridiques et immobilières, au titre du transfert d'un agent de la Ville de La Rochelle et relevant du cadre d'emploi de rédacteur territorial.  
Cette création d'emploi citée ci-dessus est ouverte aux fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires, ce poste pourra être pourvu par des agents contractuels sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.
- 2- Dans le cadre de la création d'une unité mutualisée « Accompagnement du changement et communication interne » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, il est proposé la création d'un poste permanent de chef de projet communication interne à temps complet au titre du transfert d'un agent de la Ville de La Rochelle et relevant du cadre d'emploi d'attaché territorial.  
Cette création d'emploi citée ci-dessus est ouverte aux fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires, ce poste pourra être pourvu par des agents contractuels sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.
- 3- Dans le cadre de la mutualisation des accueils généraux de la Ville de La Rochelle et de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, il est proposé les créations de neuf postes au titre du transfert d'agents de la Ville de La Rochelle :
  - Création d'un poste de chef de service susceptible d'être pourvu par un agent relevant du cadre d'emploi d'attaché territorial,
  - Création d'un poste de responsable accueil susceptible d'être pourvu par un agent relevant du cadre d'emploi de rédacteur territorial ou d'adjoint administratif territorial,
  - Création de sept postes d'agent d'accueil susceptibles d'être pourvus par sept agents relevant du cadre d'emploi d'adjoint administratif territorial.

Toutes les créations d'emplois citées ci-dessus sont ouvertes aux fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires, ces postes pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- 4- Transformation d'un poste permanent de dessinateur en aménagement du territoire au sein du service Connaissance du territoire et cartographie relevant du cadre d'emploi d'agent de maîtrise territoriale en un poste de chargé d'étude territoriale relevant du cadre d'emploi de technicien territorial suite à la procédure de recrutement.
- 5- Transformation d'un poste permanent de technicien d'assistance au sein de la direction des Systèmes d'Information relevant du cadre d'emploi d'adjoint technique territorial en un poste relevant du cadre d'emploi de technicien territorial suite à la procédure de recrutement.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les créations et transformations d'emplois telles qu'elles sont détaillées ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Président à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au Budget primitif de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

**CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Membres en exercice : 82

Nombre de membres présents : 50

Nombre de membres ayant donné procuration : 23

Nombre de votants : 73

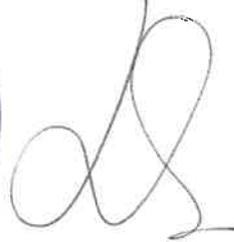
Abstentions : 4 (MM. COSSET, COUPEAU, Mmes KOFFI, ROY)

Suffrages exprimés : 69

Votes pour : 69

Vote contre : 0

**POUR EXTRAIT CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION  
ET PAR EMPÊCHEMENT  
LA VICE-PRESIDENTE  
Séverine LACOSTE**



**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le 29/12/2023



ID : 017-241700434-20231221-DCC211223\_33-DE